CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra interrompre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

A tout abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINATI & PITTSBURG.

Le bateau à vapeur **OHIO**, capitaine Jesse Hart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
No. 28, Nouvelle-Levée.

26 mars

A VENDRE.

Le bateau à vapeur **WALTER SCOTT**, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Oliver, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

10 fev

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier **BOREAS**, capit. Babridge, pourra recevoir 10 passagers dans la chambre, ayant de beaux enménagemens, et partira dans 8 jours. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la presse à coton de la Levée, ou à

THEOD. NICOLET & CO,
No. 30, rue Toulouse.

26 mars

POUR MARSEILLE.

Le navire **DUBLIN PACKET**, capitaine John R. Butler, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. GUERTIER & BOUTIN.

25 mars

POUR LE HAVRE.

Le packet la **CREOLE**, capitaine Page, partira le 10 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à

HAGAN, NIVEN & CO.

21 mars—7

POUR MATAMOROS.

La goëlette HELEN MAR, (tirant peu d'eau) capitaine B. F. Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou à

E. W. GREGORY.

19 mars—11

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, **SARAH & CAROLINE**, capitaine Priner, peut recevoir 200 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.

19 mars

POUR BALTIMORE.

Le brick **AMAZON**, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hugg, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au poteau No.—, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
rue Royale No. 117

18 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire **HENRY**, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira bientôt. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & Co,
rue Gravier, No. 60.

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe **AUSTERLITZ**, capitaine Wm. Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à Fx. PERRIT & GALLY,
rue Royale, No. 59

18 mars

DEMANDE—Un bon navire pour transporter de 5 à 600 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à I. OGDEN & CO,
rue Gravier, No. 60

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le paquebot **FLORIDA**, fin voilier doublé en cuivre, capitaine Morgan, partira sous peu de jours, il pourra recevoir 300 balles de coton, pour frêt et pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 76, ou à

I OGDEN & CO,
rue Gravier, No. 60.

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf **BALTIMORE**, fin voilier, capitaine Snow, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, s'adresser à J. LE BLANC,
rue Royal, No. 103

5 mars

A FRETER.

La goëlette **ECLIPSE**, fine voilière, capitaine Lidderscloff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103.

4 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire **AMBASSADOR**, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.

LINCOLN & GREEN.

1 mars

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartemens. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 325, à la poste.

22 fev

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Phiappe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

B. DUPUY.

13 janv

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

T. NICOLET & Co.

15 fév

CALIGRAPHIE.

MESSRS. J. P. & R. DOLBEAR ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle Orléans, qu'ils sont de retour et ont ouvert leur académie d'écriture dans leur ancien local rue du Canal, No. 48, où ils peuvent montrer de nombreux exemples des progrès de leurs élèves dans cette branche. Les personnes qui ne purent compléter lors de la mauvaise saison sont engagées à le faire sans aucuns frais additionnel. Les dames qui le désirent peuvent recevoir des leçons chez elles. Les témoignages suivants sont insérés pour la satisfaction des personnes qui n'ont pas encore été à même d'apprécier le résultat de cette méthode d'instruction.

De son Excellence le Gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture enseigné par M. Dolbear et c'est avec plaisir que je certifie de sa supériorité sur toute autre méthode que je connaisse. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille je pense que ce n'est que justice de ma part d'ajouter que je le crois digne de la confiance du public autant par la rectitude et l'aménité de son caractère que par les progrès rapides qu'il fait faire aux personnes qui reçoivent ses leçons.

A. B. ROMAN.

Nouvelle Orléans, 2 janvier 1832.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1832.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'Ecriture en cette ville d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction et après cet examen c'est avec un vive satisfaction, que nous pouvons attester les progrès rapides sinon sans parelils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vu et l'examen du système nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que le système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de la Louisiane.
Le révérend Mr. C. MAENHAUT.
A. GRAILHE.
J. W. EGANE.
[illegible] Nouvelle-Orléans.
[illegible] G. L. NASH.
Le révérend G. WINSTER.
Wm. C. HOPE.

LES soussignés offrent à vendre : 500 livres de Salsapareille; 5 barils de Miel blanc; 15 caisses de Fruits de la Havane; 10 do. de Canton; 6 do. Sirop de calebasse; 2 do. Prunes en boites et en jarres; 4 do. Gomme arabique; 2 barils Graines d'oiseau; 100 caisses Sirops assortis; 200 do. do. de Limon; 100 do. do. Naturel; Peppermint en barils et par gallon; Stonghton's Bitters do.

H. BONNABEL & FRERES,
pharmaciens, rue Tchoupitoulas.

13 m

DEPOTS DE VOITURES.

RUE DE LA DOUANE, No. 12 & 14.

Reçu par le navire Huntsville et par d'autres navires dernièrement arrivés, 4 voitures très bien finies ; des barrouches à 1 et 5 chevaux, à sièges changeants.—Aussi : 1 barrouche à ressort C et Elyptic ; barrouches à 2 chevaux, &c., divers gigs en cabriolets finis dans le meilleur genre, à essieux patentés; tilburies, &c. Ces derniers articles reçus ci-dessus en magasin forment un assortiment aussi complet qu'il est possible d'en trouver dans les états du Nord et du Sud, à vendre à bon marché.

M. WALTON.

VENTES PAR LE MARSHAL.

A Milne vs. M. Muniuse.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 5 avril, à 4 heures de l'après-midi, le contenu d'un magasin de domestiques, situé en face du Bassin Carondelet. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.

24 mars B. BEAUREGARD, marshal

David Miller vs. J. G. Doughty, propriétaire de la goëlette Henrietta.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Chs. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le lundi, 28 avril 1834, à midi,

La goëlette **HENRIETTA**, ses agrès, et apparaux, maintenant amarée en face de la rue St. Louis, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: comptant.

26 mars B. BEAUREGARD, marshal

John Ireland vs. madame Douglass, mademoiselle Forest et les propriétaires du Mansion House.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le jeudi, 3 d'avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, l'enjise contenant 60 paires de souliers. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant,

22 mars B BEAUREGARD, marshal

Stephen Herman, agent de la compagnie des bateaux à vapeur de touage vs. la goëlette Energy, le capit. et propriétaire.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 10 avril 1834, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Energy, les agrès et apparaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions de la vente : Comptant.

10 mars B. BEAUREGARD, marshal

Jean Guillot vs. Charlotte Bonfay & Gentil.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 8 avril 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, un certain lot de terre situé au Bayou St. Jean, en face du pont, mesurant 20 pieds de face au dit bayou, sur 120 pieds de profondeur, et ouvrant dans la profondeur de manière à lui donner 30 pieds de large sur la ligne du fond, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions ; Comptant.

7 mars B. BEAUREGARD, marshal

Thomas & Soulet vs. M. et Mme. Larieux; Bordères Frères vs. les mêmes; F. Philippe vs. les mêmes; Mérantine Morin vs. les mêmes.

EN vertu de 4 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 8 avril 1834, à midi,

Un certain lot de terre si ué au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues de Craps et Grands Hommes, mesurant 50 pieds de face à la rue de l'Union, sur 145 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, saisi pour satisfaire les jugements rendus dans les dites affaires.

Conditions : Comptant.

7 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Joseph Tilié vs. Timothy Bull.

EN vertu de deux ordres de alias fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 14 avril 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, le bateau nommé le Rambler, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions de la vente : comptant.

14 mars B. BEAUREGARD, marshall

M. P. Levy *contre* Wm. Depreat.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller, j'exposerai en vente lundi, 7 avril 1834, à heures de l'après-midi, mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, 1 bois de lit, 6 chaises, 3 matelas, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.

27 mars B BEAUREGARD, marshal.

C. Willard vs. J. Gibray.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Condé, en face de la rue de Madison, le mercredi, 8 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, une pendule, un miroir, une nappe des Etats Unis, 2 tables et 4 chaises, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : Comptant.

31 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Madame Avart vs. Rareshide.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de cité, l'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, le mercredi, 9 avril, à 4 heures de l'après-midi, un sofa board un sofa, 16 chaises, 1 table en acajou, 1 lot de tapis, un bois de lit une paire de chenets, pelles et pincettes, et un garde feu, saisis dans cette affaire. Conditions ; comptant.

31 mars B.BEAUREGARD, marshal

TRAITES sur New-York, à vendre par

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103

28 mars

UN jeune homme arrivé d'Angleterre et qui y a été employé pendant 8 ans, dans une maison de commerce, excellent teneur de livres et très bien recommandé dans cette ville, désire de l'emploi. S'adresser par lettre au No. 258, bureau de poste.

28 mars

Bottes pour le marché Mexicain.

LE soussigné vient de recevoir plusieurs caisses de Bottes convenables au marché mexicain, il offre de les vendre à bon marché.

AYER,
Rue de la Vieille-Levée, No. 40, près de la Maison bleue.

28 mars

AVIS.

LES Catholiques Romains de l'Eglise St. Louis ayant droit de voter, sont prévenus qu'une élection de neuf Marguilliers aura lieu le lundi, 7 avril prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures après-midi, pour remplacer MM. H. Pédescleux, B. Montreuil, J. Bermudez, F. Labatut, J. M. Kennedy, W. F. C. Duplessis, J. L. Prévost, T. Mossy et F. Gaiennié dont le temps d'exercice expire.

La dite élection durera un seul jour conformément à l'acte de la législature approuvé le 6 mars 1830, et aura lieu dans une des maisons du Presbitaire, face à la Place St. Antoine.

26 mars—11 Chs. BOLOT, secrétaire.

AVIS D'EXECUTEURS.

LES créanciers de la succession de Martin Fierdebras, sont prévenus de présenter au soussigné, leurs réclamations dûment prouvées, &c., contre la dite succession sous 10 jours ou plustard, afin de faire un tableau et une distribution des fonds entre les créanciers.

J. CULBERTSON,
avocat de l'exécuteur.

25 mars—10

TRAITES su Boston, à vendre par

LINCOLN & GREEN.

25 mars

PLANCHES DE CYPRE—6,000 pieds de planches, en débarquement et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
No, 28, Nouvelle-Levée.

25 mars

SOPHAS.

LE soussigné annonce au public et à ses amis qu'il vient de recevoir du nord, plusieurs **JOLIS SOPHAS** faits dans le dernier goût, et parfaitement travaillés, qu'il offre à vendre à bon marché, dans son magasin de meubles, rue de Chartres, No. 149, entre St. Louis et Toulouse.

J. ROUSSEAU,
Ebéniste.

27 mars—5

LA soussignée partant pour France dans les premiers jours de mai, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai, et celles auxquelles il est dû de se présenter pour être soldées.

Elle offre à vendre à l'amiable les esclaves suivans ;

PHEBEE, négresse américaine, depuis 8 ans dans le pays, bonne cuisinière.

MARIA, négresse, enfant de Phebee, âgée de 14 ans, couturière.

CAROLINE, griffonne, enfant de Phebee, âgée d'environ 7 à 8 ans.

ZABETH, griffonne, enfant de Phebee, âgée de 5 ans environ.

CHARLOTTE, négresse, âgée de 37 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et plisseuse.

Ces domestiques sont excellents sujets, on ne les vend que pour cause de départ.

MIMI BOULARD,
No. 91, rue du Quartier

17 mars—15

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,

☞ 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,

28 février

POISSON TAMBOUR—4000 livres poisson-tambour, propre à l'usage des habitations, à vendre par Levy & Whiting, mardi, 1er. avril, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Juba et Nile. Levée.

TOURNE & BECKWITH,
Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

31 mars

CONFITURES FRAICHES DE LA HAVANE.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de confitures fraiches de la Havane, en ligne directe, et consistant en Ananas, Limone, Citrons, Hicacos, Oranges, Gingembre, Goiaves et gelées, à vendre par douzaine, demi douzaine ou panier. Les détaillans seront fournis à aussi bas prix qu'ils pourront s'en procurer par la quantité, directement de la Havane. S'adresser à

WM. SMITH,
Au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane.

17 mars

Succession de Antoine André.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

1 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Adrien Mayers.

PAROISSE D'ORLERNS—*Cour des Preuves*—

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

1 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Gustave Marigny.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de fonctions et son cautionnement annullé.

Par ordre de la cour,

1 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Attendu que Louis René Gaiennié a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à Eugène François Gaiennié, absent. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

31 mars W F C DUPLESSIS, rég.

Louis Férand fils vs. Marie Dusuau; f. c. l.

PAR ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique, le 15 avril prochain, à la Bourse Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, à 11 heures du matin, le terrain suivant :

Un Terrain situé dans le faubourg Lafayette et désigné dans le plan du dit faubourg sous le No. 49, mesurant 65 pieds 7 pouces de face sur la rue Josephine, et 150 pieds de profondeur, y compris toutes les améliorations sur le dit terrain, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse Jefferson, 14 mars 1834.

17 mars Jques. CHARBONNET, dép. shérif.

AVIS—Le soussigné devant partir pour France du 5 au 10 d'avril prochain, invite les personnes qui lui doivent ainsi que celles auxquelles il peut devoir de vouloir bien solder et régler leurs comptes dans le plus bref délai.

S. MITAUD,
rue St. Pierre, No. 94.

22 mars—10,3ps

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

LECONS D'ECRITURES

Donnés au No. 48, rue du Canal.

T. P. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.

14 mars

DOYLE & MAY,

PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement de No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continuent à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils éxécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne des toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Gialle et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et du Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne & Broctella.
Ormeau,	Gris americain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernies, &c.

12 mars

LES soussignés ont reçu par le navire Marengo, les articles suivants :

Douce-amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicot; do. violettes; do. bourache; do. rose de Provins; racine de turbith ; écorce de grenadier sauvage ; acide citrique; acide acétique concentré; sirop de violettes; tridace; hydriodate de potasse; do. de fer; acetate de morphine; huile de croton; do. euphorbia latiris; extrait de ralaniah; urinaux garnis; tamis assortis, bandages, &c.

F. ORIOL & CO,
21 mars rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.

VIN, BOUTEILLES &c. &c.

LE soussigné reçoit par le navire Henry, de Marseille, et offre à vendre les articles suivant :

400 barriques de Vin;
100 demi do. do.
300 caisses Vin Muscat;
200 paniers Bouteilles
500 paniers Huile d'Olive;
500 milliers de Bouchons;
100 paniers d'Anisette;
200 caisses Salaisons assorties;
40 do. Vermicelle; 100 Jars à eau;

Aussi en magasin—16 demi pipes d'Eau de Vie Cognac, le tout ayant droit à l'exportation.

L. G. SASSINOT,
5 mars rue St. Louis, No. 90.

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre **JACQUES**, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

26 déc—☞ FORSTALL & CO.

MME. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer aux Dames que, voulant partir pour la France, et renouveler son magasin, elle offre à vendre toute espèce de marchandises à très bas prix, telles que : Soiries, Foulards, Mousseline blanche, Jaconas, Mousselines teintes, Cannesous en tous genres, et beaucoup d'autres articles. Elle vient aussi de recevoir un assortiment de chapeaux de printems. Elle les mettra en vente le 26 de ce mois.

25 mars

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir

M. WALTON'
23 déc—☞ rue de la Douane, nos. 12 et 14.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, l'inteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292.

S. LENKINS,
N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût.

25 jan—a S. L.

AVIS.—Une loi incorporant une compagnie à l'effet d'améliorer le carré de la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets, ayant passé à la dernière session de la législature et promulguée, la Direction donne avis que les livres de souscriptions seront ouverts Lundi prochain, 17 du courant, en l'étude de Mr. Félix de Armas, encoignure des rues Royale et St. Louis, depuis neuf heures A. M. jusqu'à trois heures P. M. (Dimanches et fêtes exceptés.)

Le public est prié de prendre connaissance de la charte, dont les dispositions principales sont : que les acquisitions de terrains et constructions de maisons, indépendamment des autres pouvoirs donnés à la compagnie, seront faites dans les limites du carré proprement dit, savoir :—rue de la Levée, rue du Canal, partie est, rue des Remparts, côté sud, et rue de l'Esplanade, côté ouest.

Que les directeurs déclareront des dividendes tous les six mois, ou au moins tous les ans, sans pouvoir jamais les agglomérer au capital, ou feront savoir aux actionnaires les causes pour lesquelles il n'y aurait point eu de dividendes de réalisés.

Que le fonds capital de la dite compagnie n'excédera pas un million de piastres et ne pourra être moindre de cinquante mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque.

Que dès qu'il y aura eu cinquante mille piastres de souscrites, la compagnie sera réputée en opération.

Que le montant de la souscription est payable à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois, en billets, le premier seulement endossé à la satisfaction de la direction.

Que la durée de la charte sera de vingt cinq ans, à moins que dix ans après la mise en opération, il ne plaise à une majorité des actionnaires de la dissoudre.

Que le montant de la souscription une fois rempli, les livres seront clos, sans qu'il y ait lieu à réduction du montant des actions.

J. F. CANONGE, F. GARDERE,
H. R. DENIS, N. O. LEBRETON,
ALONZO MORPHY, FELIX DE ARMAS,
ED. J. FORSTALL. Directeurs.

13 mars.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES, DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGEE par MME. & MLLE. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Vicky, vis-à-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitarre ou le dessin,	$250	par an.
Do. sans musique ni dessin,	200	do.
Demi-pensionnaires, musiq. ou dessin,	200	do.
Do. sans musique ni dessin,	150	do.
Externes, musique ou dessin,	144	do.
Do. sans musique ou dessin,	84	do.
Elèves n'apprenant que la musique,	84	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET se charge de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et exproviseur du collége Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

Pensionnaires,	$200	par an.
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do. [sans les classiques]	60	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français, de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parents qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 matelats, 2 moustiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 couttepointe blanche, 6 pos. de draps, 2 taies-d'oreiller, 6 serviettes ou essuie-mains, 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères peuvent coucher ensemble.

Les demi-pensionnaires ont droit à tous les repas ; ils fournissent également 6 serviettes, 1 cuillère, 1 fourchette, un couteau, et un gobelet.

27 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent Phon. Chs. Maurian juge, mars 21 1834.—No. 7339—Caini le Filho contre ses créanciers.—La cession des biens par le dit pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le profit de ses créanciers ; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée de ces dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis Feraud, not. pub. le Samedi 26 avril prochain, afin d'y délibérer alors sur les affaires du pétitionnaire, et que jusque là toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.—Il est de plus ordonné que Mr. Robert Praux, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour—Bureau du greffier.

25 mars—10,2ps P A GUYOL, Dép. Gref.

COUR DE DISTRICT—*H. W. Palfrey contre ses créanciers et les créanciers de Palfrey, Dyson & Co.*—No. 10,362—Mardi, 25 mars 1834—Sur motion de C. M. Conrad, avocat pour les syndics des créanciers de l'insolvable, et un enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers et autres personnes intéressées, aient à déduire d'ici au lundi 7 avril prochain, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi.

Extrait des minutes.

27 mars—10 JOHN L. LEWIS, greffier

AVIS.

M. BREHIER, *Pharmacien*, prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encoignure des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, tels que, Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médécins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les tisanes et autres &c.

Il fera tous les ses efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicaments patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui ; et prie celles qui le connaissent de vouloir bien la lui continuer. 31 mars—a

CHAPEAUX
SOULIERS & BOTTES.
A L'ENSEIGNE DES
DEUX BOTTES D'OR.

Nos. 79 et 92, rue de la Levée.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et leurs connaissances, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment de Chapeaux, Bottes, Brodequins et Souliers, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés en gros et en tail.

14 mars—a WM. HOLMES & CO.

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carrottes de 4 et 10 livres, en gros et en détail. S'adresser à

P. DUBERTRAND,
25 mars rue St. Louis, No. 128

RECU par le navire Créole, venant du Hâvre, et à vendre par Alex. Paya, rue de Chartres, No. 182, 150 Chapeaux de soie français, 1ère. qualité et au dernier genre.

12 mars

Magasins d'articles nouveaux de Paris.

Rue de Chartres, No. 182.

ALEXANDRE PAYA, se disposant à partir pour Paris, offre à vendre à des prix modérés, un joli assortiment de librairie, littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, &c., parfumerie fine, bijouterie en or et dorée, montres de Lépine, pour hommes et pour femmes, tableaux à l'huile, gravures et lithographies en tout genre, parapluies fins, cannes à épée, à poignard et de fantaisie, pistolets d'arçon et de poche, coutellerie fine, couteaux-poignard, et poignards à gaine, gants en soie et en fil d'écosse, cravattes noires en gros grains et satin,